

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

N° 2807

AMENDEMENT

présenté par

M. Biteau, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry, Mme Voynet et les membres du groupe Écologiste et social

ARTICLE 3

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 10, supprimer les mots :

« , de porcs ou de volailles, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous sommes opposés à l'ensemble de cet article mais cet amendement de repli propose de limiter la dérogation aux seuls élevages de bovins.